
**Communiqué de la section du Finistère suite à la décision de justice du tribunal
Correctionnel de Brest**

Le Tribunal correctionnel de Brest a rendu son jugement quatre ans après l'incendie du 19/09/2014 du Centre des Finances Publiques de Morlaix .

Les auteurs des dégradations qui s'élèvent à deux millions d'euros ont été condamnés à de la prison avec sursis et à 336 000 € d'amendes.

La CGT Finances Publiques prend acte de cette décision.

Elle regrette la longueur de la procédure d'autant que le procureur de la République a rappelé qu'un jugement plus prompt aurait conduit à des peines plus lourdes.

Dans d'autres circonstances, la Justice a montré qu'elle ne faisait pas preuve de la même lenteur et de la même indulgence lorsqu'il s'agissait par exemple de condamner sévèrement des militants de syndicats de salariés, pour des faits bien moindres, certains militants étant même parfois condamnés du seul fait de leur qualité de responsables.

Il y a manifestement deux poids et deux mesures .

Le syndicat national s'associe pleinement à l'analyse de sa section du Finistère.

Public: [Thématiques](#)
[Libertés syndicales](#)

- [A](#)
- [A](#)
- [Version imprimable](#)
- [version PDF](#)

Leave this field blank
